

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

80/I66
DECRET N° /MJT.DGTFP/LFP/2103-3/02

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MAKAYA André, Instituteur Prin-
cipal des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie II des Services Sociaux (Enseigne-
ment).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979.

(/u la loi portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 79/148 du 30.3.79 portant suspension des
avancements des Agents de l'Etat pour l'année 1979 ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 0466/MEPS-DGE-DRAF du 4.10.76, portant pro-
motion des fonctionnaires des cadres des Services Sociaux (Enseigne-
ment) ;

(/u la lettre n° 1132/MEN-DPAA-D.P.P.1 du 11.6.79, du
Directeur du Personnel des Affaires Administratives ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 7.4.79 ;

(/u le décret n° 80/035 du 29 Janvier 1980 abrogeant le décret
n° 79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension des advancements des Agents
de l'Etat pour l'année 1979 ;

(/u le décret n° 79/706 portant modification des Membres du
Conseil des Ministres ;

D. B.

D. J. F.

S. G. F.

44

ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22.5.64 susvisé, Monsieur ~~MAKAYA~~ André, Instituteur Principal de 4° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), en service à Owando, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (CAIEP) session de Juin 1978, délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur Primaire de 3° échelon, indice 1010 ACC = néant.

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

BRAZZAVILLE, le 12 Avril 1980

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Antoine NDINGA-OBA.-

1047

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE,

- Henri LOPES.-

- Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFP.DFP. 3
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- DPAA. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC. 2
- MEN. 2
- UNI.MARIEN NGOUABI 2